

Procès en appel de France Télécom Orange

Les anciens dirigeants

doivent être condamnés !

Du 11 mai au 1er juillet, se déroulera le procès en appel des dirigeants de France Télécom pendant la période des suicides retenue par la justice, de 2007 à 2010. Condamnés en 2019 pour harcèlement moral systémique, ils s'entêtent dans leur irresponsabilité. Seul Olivier Barberot, l'ancien DRH, a accepté sa condamnation.

Déclaration unitaire des fédérations et organisations syndicales d'Orange CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, SUD, UNSA

Le procès en appel de France Télécom va débiter le 11 mai 2022. Il s'annonce une nouvelle fois comme une terrible épreuve pour les parties civiles.

La décision de la direction d'Orange de ne pas faire appel de ce verdict et d'engager les indemnités des parties civiles, est salubre et permettra, nous l'espérons, de reconstruire un avenir collectif dans l'entreprise.

La direction d'Orange a par ailleurs suivi la demande unanime des organisations syndicales de mettre en place une procédure d'indemnité ouverte pour tou.te.s les salarié.e.s, sur la base de dossiers de saisine adressés à une commission indépendante. Environ 1800 dossiers ont été déposés, de décembre 2019 à décembre 2021, et les organisations syndicales ont pu assister les salarié.e.s dans leurs requêtes. Elles ont pu aussi suivre le traitement des dossiers avec des réunions régulières avec la commission, qui a fait un énorme travail, avec sérieux et respect pour les victimes indemnisées. Il faut maintenant conclure cette opération de réparation avant le procès en appel.

Mais un écueil reste pour arriver à un bilan partagé de cette opération que nous avons

souhaitée : 10 à 20% des dossiers ont été rejetés par la commission. Au fil des réunions avec la direction et les représentants de la commission, les organisations syndicales ont demandé, sans succès, la mise en place d'une commission de recours. Il aurait été souhaitable que cette commission soit composée de nouveaux membres. Vu le court délai qui reste avant le début du procès et vu les longs mois d'attente des victimes ayant déposé des dossiers, nous souhaitons maintenant que ces dossiers déboutés soient traités par une décision de la direction d'Orange, en accord avec les organisations syndicales.

La réunion entre la direction, la commission d'indemnité et les organisations syndicales, prévue le 12 avril devrait être l'occasion de mettre en place un calendrier précis pour clôturer cette procédure de réparation.

Par ailleurs, nous souhaitons que la direction d'Orange communique auprès des parties civiles et des victimes indemnisées, pour faciliter leurs déplacements, et que des libertés leur soient accordées pour assister au procès, sous les mêmes modalités qu'au procès en première instance.



**Fédération des activités postales
et des télécommunications**

25/27 rue des envierges 75020 Paris
Tél : 01 44 62 12 00 - fax : 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr - www.sudptt.org



Paris, le 25 mars 2022

Un documentaire pour mémoire...

Chacun garde en souvenir cette longue crise sociale qui avait débouché sur des suicides de salarié.e.s, laissant pour certain.e.s des messages accusant la politique de la direction, ou choisissant pour d'autres de disparaître sans laisser trace. Au delà de ces drames qui ont ébranlé l'opinion publique, cette crise a aussi dévoilé l'extrême violence qui se développait dans les grandes entreprises : pressions quotidiennes, objectifs individuels impossibles, changements de métiers, mobilités géographiques imposées, licenciements boursiers, déstabilisations...

Nous voulons profiter de cette nouvelle fenêtre médiatique du procès en appel pour mettre en chantier le projet d'un documentaire sur cette crise vécue par les salarié.e.s de France Télécom - Orange, mais qui concerne aussi une grande partie du monde du travail.

Nous avons une masse documentaire importante, mais nous souhaitons aussi lancer un appel pour collecter les documents vidéos ou photographiques qui ont trait avec cette réalité de la « spirale des suicides », avec l'épisode extrême de l'été 2009. Ce documentaire veut être un objet de mémoire, non pas pour commémorer un passé révolu, mais pour témoigner de ce qui continue à se tramer dans les allées des ateliers, dans les réserves des grands magasins, dans les locaux de travail vitrés des tours de

cadres sans bureaux, dans les cuisines de restauration rapide, dans les zones de non droits des travailleurs ubérisés...

Nous avons aussi décidé d'inviter une nouvelle fois des sociologues, des médecins, des syndicalistes, des juristes, mais aussi des artistes qui représentent la société civile, pour des chroniques quotidiennes du procès, qui l'éclaire sous ses multiples facettes. D'ores et déjà, une quarantaine de chroniqueurs et chroniqueuses se relaieront au fil des audiences et nous publierons leurs écrits, leurs dessins ou leurs musiques sur notre site <<https://proceslombard.fr>>. Pour ceux et celles qui le souhaiterons, nous ferons aussi des vidéos sur les sorties d'audience, courtes visions d'une salle d'audience, ou développement sur les chemins ouverts par la justice, qui seront aussi l'objet de publication sur ce site. Ces contributions seront aussi sans conteste une nouvelle masse de documents qui alimentera notre projet documentaire.

Nous avons besoin de vos bonnes volontés et nous lançons une souscription, avec un objectif ambitieux de 30.000 euros, nécessaires pour financer :

- un traitement de la collecte de document pour les insérer dans notre projet ;
- une équipe de tournage dans la période du procès qui durera 2 mois ;
- un travail de montage qui dépassera sans doute 2 autres mois...

**Vous pouvez envoyer vos dons à la fédération SUD PTT
et vos documents sur le mail <documentaire@proceslombard.fr>**



**Fédération des activités postales
et des télécommunications**

25/27 rue des envierges 75020 Paris
Tél : 01 44 62 12 00 - fax : 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr - www.sudptt.org

Union
syndicale
Solidaires